



PIGNY

**ARRETE N° 2023-036 DU 21 JUIN 2023
PORTANT ATTRIBUTION D'UN EMPLACEMENT DE TAXI**

Téléphone : 02 48 69 31 45

Mail : mairie@pigny18.fr

Le Maire de PIGNY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°2022-017 du 25 Février 2023 autorisant Monsieur DA COSTA Rogério-Antonio à exploiter un taxi sur la commune de Pigny,

Vu l'arrêté n°2023-025 modifiant l'arrêté précité suite à un changement de véhicule,

Vu la demande en date du 21 juin 2023 de Monsieur DA COSTA Rogério-Antonio sollicitant la modification de l'arrêté précité suite un changement de conducteur,

Attendu que Monsieur DA COSTA Rogério-Antonio désire exercer son activité avec un véhicule SKODA KAROQ immatriculé GM-805-TT ;

Considérant que plusieurs conducteurs sont susceptibles de conduire ce véhicule,

A R R E T E

Article 1. Monsieur DA COSTA Rogério-Antonio est autorisé à exploiter un taxi sur la commune de PIGNY, à l'emplacement n° 1, avec un véhicule SKODA KAROQ immatriculé GM-805-TT, carte professionnelle n° 05/399.

Article 2. Est également autorisée à conduire ce véhicule :

- Madame LORENZO Priscilla, carte professionnelle n°01823003701

Article 3. Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2023-025 du 21 mars 2023 déposé en Préfecture le 21 mars 2023. Le présent arrêté devra être présenté à toute réquisition.

Article 4. Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du CHER
- Le détenteur du droit de place de taxi
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique

**Le Maire,
Patrick RICHARD**



Notifié/publié sur le site de la commune le : 23/06/2023